

Finances

Les états financiers au 31 décembre 2024 ont été approuvés par l'organe de révision Global Audit Services – GAS – et sont présentés selon les normes RPC21. Le compte de résultat au 31 décembre 2023 affiche un résultat

d'exploitation de CHF 272'032.- Le compte de résultat au 31 décembre 2024 présenté ici est une version synthétique. La version détaillée des comptes annuels est disponible sur www.lecause.ch

Compte de résultat au 31.12.2024

En chf	31/12/2024	31/12/2023
Contribution du secteur privé	3'268'089	1'352'263
Contribution du secteur public	2'873'147	2'461'760
Revenus directs	757'269	498'080
Autres produits	4'058	33'820
Total des recettes	6'902'563	4'345'923
Charges directes de projets	988'497	987'377
Charges de personnel	3'085'552	2'431'960
Frais généraux	141'011	132'122
Total des dépenses	4'215'060	3'551'459
Résultat ordinaire d'exploitation	2'687'503	794'464
Charges hors période	-1'181	-
Produits exceptionnels	47'580	-
Résultat net avant variations des fonds	2'733'902	794'464
- Attribution aux fonds affectés	-6'137'566	-3'735'865
+ Utilisation des fonds affectés	3'675'696	3'049'458
Mouvement net des fonds affectés	-2'461'870	-686'407
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	272'032	108'057

Le CausE

2024 aura été une année charnière lors de laquelle les activités de notre association ont été considérablement renforcées. En avril 2024, le **Lieu de Répit Humanitaire** a été relocalisé de Plan-les-Ouates à Ballexert. En septembre, le CausE ouvrait « **La Cour** », rue Prévost-Martin 18, concrétisant après de longs mois de travaux, **son plus ambitieux projet d'hébergement d'urgence et relais à ce jour**. Un dispositif que joute par ailleurs, dans la même enceinte, un autre bâtiment – « **l'Annexe** » – qui propose des logements de transition de moyen terme, complétant ainsi l'offre des logements relais du CausE.

Pour l'ensemble de ces activités, le CausE s'appuie sur de solides équipes, dont l'engagement quotidien a permis à l'association de s'imposer, en à peine cinq années, comme un acteur incontournable de l'hébergement d'urgence et de transition dans notre Canton.

Pour autant, en dépit de l'extraordinaire intensité de l'année écoulée, le CausE reste mobilisé par rapport à l'évolution des politiques publiques en matière de lutte contre le sans-abrisme.

Alors qu'approchent des échéances électorales importantes, il conviendra donc de s'assurer que l'esprit de *Loi sur les personnes sans-abris*, qui consacrait en 2021 la garantie **inconditionnelle** et pour « **toute personne sans abri**

[de] la couverture de ses besoins vitaux » soit respecté, et mis en œuvre.

En ce sens, le CausE s'est toujours tenu, et continuera de se tenir, à disposition des initiatives publiques et citoyennes, afin de contribuer à une politique concertée de prise en charge des personnes sans-abris, fondée sur le droit et sur des faits. Cette politique devrait, selon nous, répondre à une série de principes essentiels que nous réitérons ici :

- Garantir les **conditions matérielles d'un hébergement digne, 24 heures sur 24** et toute l'année, pour les personnes les plus vulnérables.
- Proposer des dispositifs d'hébergement et des **durées de séjour adaptés** aux besoins des publics accueillis.
- Enfin, mettre en place, à chacun de ces niveaux d'intervention, un **accompagnement socio-sanitaire renforcé**, qui n'ait pas simplement pour vocation de faire en sorte qu'aujourd'hui ne soit pas pire qu'hier, mais qui permette de renforcer les capacités des personnes accueillies, afin qu'elles puissent reprendre pied et retrouver leur pouvoir d'agir.

Ces principes ont invariablement guidé le plaidoyer de l'association depuis sa création, tant sur le plan politique que par l'exemple, avec le pilotage et la consolidation de nombreux concepts d'hébergement à Genève, dont certains ont par la suite été repris par d'autres acteurs locaux. Ils continueront à nous guider dans les années à venir.

Etienne Quillet

Nous soutenir



Contribuez à l'hébergement d'urgence en faisant un don

Banque : Raiffeisen
IBAN : CH76 8080 8002 1577 0262 6
mention « don »

Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE)

Rue Jean-Violette 15
1205 Genève

Nos remerciements vont :

Aux personnes hébergées
Aux associations membres et à l'équipe
Aux partenaires de terrain et financiers



Contact
Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE)
Rue Jean-Violette 15
1205 Genève

Contact :
collectif@lecause.ch
www.lecause.ch

Aude Bumbacher, directrice
aude.bumbacher@lecause.ch
076 562 34 67



Témoignage

« Le CausE offre un environnement propice à la reconstruction de la confiance en soi. Après plus d'une année de galère absolue — et je l'écris de tout cœur — Le CausE m'a littéralement sauvé la vie. Il m'a offert tout ce dont j'avais besoin pour retrouver l'envie de m'en sortir. Grâce à lui, j'ai pu surmonter plus de deux ans de coupure totale avec toutes les tâches administratives, pour lesquelles j'avais une phobie totale »

Un résident de l'hébergement d'urgence

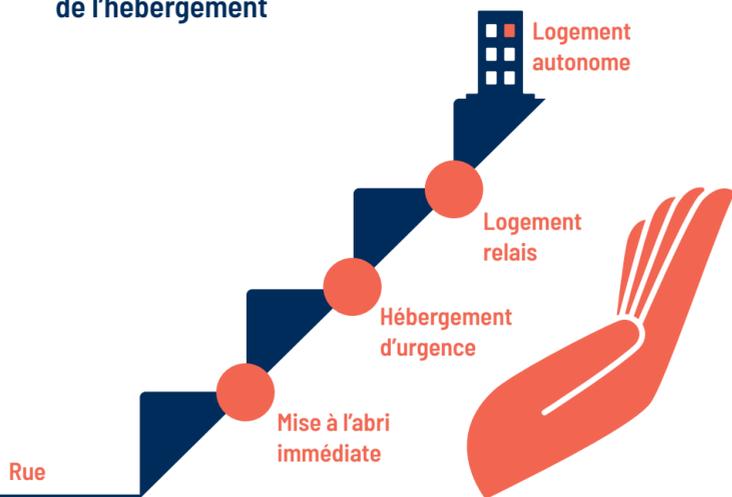
Récit

Monsieur R., âgé de 68 ans et de nationalité suisse, s'est retrouvé sans-abri à la suite de difficultés personnelles et d'une dégradation importante de sa santé, entraînant une longue hospitalisation.

À sa sortie de l'hôpital, il a été accueilli dans le dispositif d'hébergement d'urgence de la Cour, où il a pu poursuivre son traitement médical tout en avançant dans ses démarches administratives. Durant cette période, il a fait valoir ses droits auprès de l'assurance-vieillesse et a obtenu sa rente LPP. Ne parvenant pas à trouver un logement, une solution en hébergement de transition lui a été proposée, afin de lui permettre de poursuivre ses démarches dans un cadre stable.

Monsieur R. a ainsi pu mettre à jour l'ensemble de son dossier et régler ses dettes. Il est désormais très investi dans la recherche d'un logement durable.

Les paliers de l'hébergement



Mise à l'abri immédiate

En avril 2024, le Lieu de répit humanitaire (LRH) situé à Plan-les-Ouates a dû fermer ses portes et déménager dans un nouveau lieu. En effet, le bâtiment, mis à disposition pendant presque deux ans, était initialement destiné à être démolé, puis reconstruit pour accueillir d'autres activités du Centre social protestant. **Le LRH a ainsi déménagé dans une villa mise à disposition par la Ville de Genève, située à l'Avenue de Riant-Parc 21.**

Sa capacité d'accueil est néanmoins plus faible : elle ne permet d'héberger que 31 personnes contre 45 personnes à Plan-les-Ouates.

207

Hommes hébergés

81

Consultations à la permanence infirmière

89

Entretiens sociaux individuels

Ce déménagement a représenté un tournant important, offrant un cadre plus calme et apaisant dans un parc arboré, mais avec des défis logistiques, de vivre-ensemble et une moindre capacité d'accueil. Les messieurs accueillis ont dû s'adapter à des chambres collectives avec moins d'intimité que dans l'ancien LRH, où les messieurs disposaient d'un espace privé. **Cette maison est également disponible pour une durée limitée, jusqu'à mars 2026.**

Les prestations du LRH restent en revanche identiques : accueil inconditionnel, mise à l'abri, primo-orientation sociale, repas et bagagerie à disposition, ouverture de 18h à 10h30 chaque jour. La mise à l'abri immédiate des personnes sans-abri à travers l'accueil inconditionnel et universel est une des priorités du CausE.

Ce dispositif d'accueil bas seuil mais avec un haut seuil de tolérance a fait ses preuves auprès des personnes concernées. Chaque jour, nous constatons que de nombreux messieurs sont en errance depuis plusieurs mois, voire des années, ayant peu l'opportunité de se restaurer physiquement et psychologiquement.



Ouverture de La Cour : hébergement d'urgence et hébergement de transition

Situé au plein cœur de la cité, à Plainpalais, le CausE bénéficie aujourd'hui d'un lieu pérenne pour accueillir les personnes sans-abri. Après plusieurs mois de transformation et de mise aux normes de l'ancien hôtel de la Cour des Augustins, le CausE est en mesure de proposer des hébergements de qualité, offrant un accueil digne et respectueux des besoins des personnes sans-abri. Inauguré en septembre 2024, le dispositif « La Cour » a une capacité de 77 places, réparties sur deux bâtiments, destiné à des femmes et des hommes en situation de précarité et de sans-abrisme.

Hébergement d'urgence

L'hébergement d'urgence de « La Cour » possède 57 places offrant un accueil 24h/24. Il s'agit d'un lieu et d'un concept unique et chaleureux, où les personnes hébergées ont accès à différentes prestations sociales (suivi social individuel, travail communautaire, psychomotricité).

Des espaces individuels ont été aménagés dans les chambres collectives afin d'offrir une certaine intimité. Une grande cuisine, accompagnée d'une épicerie en libre-service, permet aux personnes de cuisiner de manière autonome et de partager leurs repas dans un réfectoire convivial, où de nombreuses activités se déroulent en parallèle. **Le suivi social individuel constitue l'axe majeur** permettant

de redonner des perspectives et faciliter l'accès aux droits sociaux.

Les personnes hébergées sont des hommes et des femmes, sans-abri, présentant une très grande vulnérabilité (problèmes psychosociaux, de santé, ou encore victimes de violences). Les femmes avec des enfants de moins d'un an peuvent également être admises. Un partenariat spécifique a également été développé avec l'association Première ligne pour héberger 3 usagers et usagères de drogue. 2 places spécifiques sont également dédiées aux personnes sans-abri LGBTQ+. La proximité avec les HUG permet également d'accueillir des personnes sans-abri sortant d'hospitalisation mais nécessitant un suivi médical régulier.

Nombre de personnes hébergées

234

Personnes

153

Hommes

79

Femmes

2

N/A

Age des personnes hébergées (adultes uniquement)

14%

18 à 25 ans

81%

26 à 65 ans

5%

Plus de 65 ans

Nombre d'ouverture de droits à l'Hospice général

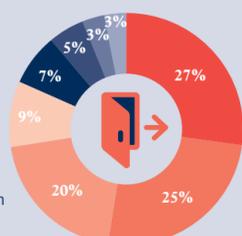
26

Personnes

Quelles solutions d'hébergement à la fin du séjour ?

- Chez des tiers
- Hébergement d'urgence
- Aucune information communiquée
- Logement avec l'Hospice général

- Départ de la Suisse
- Logement avec un bail
- Hébergement de transition
- Autres



Hébergement de transition

Intervenant depuis plusieurs années dans le domaine de l'hébergement d'urgence, le CausE a constaté une augmentation importante du nombre de travailleurs et travailleuses en situation de grande précarité, voire de sans-abrisme.

Face à la difficulté de trouver un logement, le CausE a décidé de mettre en place un hébergement dit « de transition » depuis septembre 2024. Il s'agit de chambres situées dans les appartements d'un bâtiment annexe de la Cour.

Ce dispositif inédit permet à 15 travailleuses et travailleuses disposant d'un revenu modeste de bénéficier d'une chambre, pour une durée de maximum 12 mois, moyennant une contribution financière. Les personnes reçoivent également un accompagnement social ainsi qu'un appui à la gestion administrative individuelle (impôts, assurance maladie, recherche de logement).

15

Personnes accueillies en 2024

Logement relais

En septembre 2024, la capacité des hébergements relais a été renforcée avec l'ouverture de 5 places supplémentaires au sein du bâtiment de La Cour. Ces nouvelles places, réservées aux bénéficiaires des prestations de l'Hospice général, viennent compléter l'offre des hébergements relais déjà existants à La Jonction et à Chêne-Bourg.

Les appartements relais continuent de proposer un hébergement temporaire de 12 à 24 mois, assorti d'un accompagnement social adapté aux besoins individuels. Ce suivi vise à **soutenir les bénéficiaires dans la stabilisation de leur logement, leur insertion professionnelle, le développement de leurs compétences personnelles et la gestion de leurs démarches administratives.** Les liens avec le dispositif d'hébergement d'urgence ont été renforcés en 2024, facilitant ainsi les transitions pour plusieurs personnes vers les logements relais.

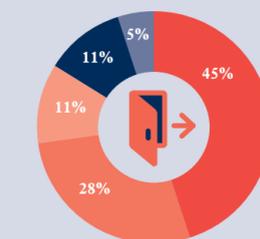
Tout au long de l'année, des activités collectives à la fois culturelles, sportives, sociales et éducatives ont été également proposées aux résidents.

Ces initiatives, très appréciées, favorisent la cohésion sociale et le développement personnel des résidents-es dans un cadre sécurisant et dynamique.

39

Personnes accueillies en 2024

Quelles solutions d'hébergement à la fin du séjour ?



- Logement avec un bail
- Aucune information communiquée
- Chez des tiers
- Logement avec accompagnement social
- Hébergement d'urgence



Fermeture Roseraie

A la fin du mois d'août 2024, le CausE a dû fermer son dispositif d'hébergement des familles, situé dans une villa à l'Avenue de la Roseraie. Cette maison était mise à disposition temporairement par l'Etat de Genève qui va poursuivre d'autres activités éducatives. Ce dispositif a accueilli pendant presque 3 ans, plus de 78 familles sans-abri différentes. L'équipe sociale a travaillé avec de nombreux partenaires, notamment les écoles et les HUG pour une prise en charge globale des familles et des enfants hébergés. Désormais, d'autres associations proposent un accueil spécifiquement pour les familles sans-abri.